

Contraception gratuite, ça dépend pour qui

De nombreuses femmes renoncent à la contraception, trop chère. Le ministre de la Santé a donc annoncé qu'elle sera gratuite jusqu'à 25 ans. Mais toutes les pilules ne seront pas concernées.

ELSA MARI

EMMIE NE SE PLAINT PAS.

Elle ne se prive pas de manger et surtout, « il y a pire qu'elle ». Chaque mois, elle tient avec le budget alloué par ses parents : 100 € pour les courses et 100 € pour s'amuser. Les APL et une bourse règlent son loyer, complété par son père et sa mère. « Je me débrouille toujours », raconte, fièrement, cette étudiante sage-femme de Grenoble (Isère), bien consciente qu'avec un frère et une sœur, presque du même âge, les frais sont multipliés par trois.

Pourtant, il reste une dépense essentielle mais intenable. La pilule. 30 € tous les trois mois. « La plupart du temps, je suis obligée de demander de l'aide à mes parents car il ne me reste plus rien », explique-t-elle, à 21 ans. Pour cela, il faut aller les voir le week-end à Chambéry, bien anticiper sa venue, avant la fin d'une plaquette et récupérer la

suivante à temps. « Ils viennent à la pharmacie avec moi ou alors ils me donnent un peu de sous, c'est vrai que ça nécessite de s'organiser. »

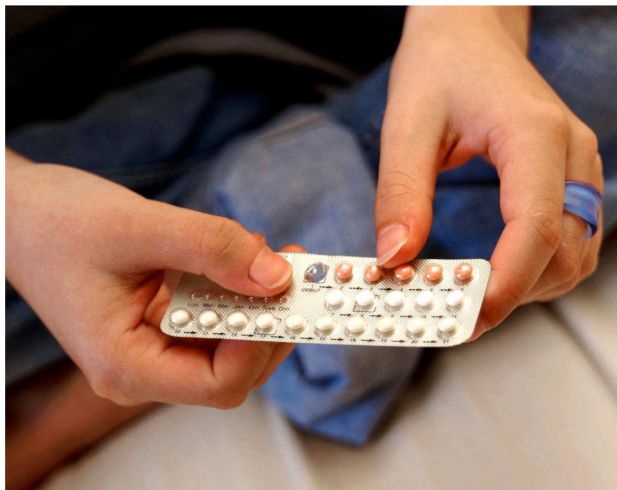
La future sage-femme a bien voulu changer de pilule il y a deux ans, troquant la Jaminelle, de 3^e génération, pour la Ludéal Gé, de 2^e génération, remboursée mais des règles tout à coup plus abondantes et douloureuses l'ont vite fait revenir à ses habitudes. Et le stérilet ? « J'ai peur des infections », répond-elle.

La 3^e génération passe son tour

Mais Emmie pourra-t-elle bientôt se passer du coup de pouce de ses parents ? À la surprise générale, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé hier sur France 2 que la contraception sera gratuite pour toutes les femmes jusqu'à leurs 25 ans dès le 1^{er} janvier, comme c'est déjà le cas pour les 15-18 ans.

« J'ai fait plusieurs constats, en lien avec les autorités scientifiques, d'un recul de la contraception chez un certain nombre de jeunes femmes et le premier motif, c'est le renoncement pour raisons financières », a déclaré Olivier Véran, précisant que cet effort coûtera « 21 millions d'euros ».

En apprenant la nouvelle, Emmie jubile. « Je serai plus indépendante, plus responsa-



La mesure, qui coûtera 21 millions d'euros, ne s'appliquera qu'aux contraceptifs actuellement remboursés.

ble et moins stressée. C'est un grand pas qui va améliorer la santé mentale des femmes », dit-elle, en évoquant le traumatisme causé par un avortement. En stage, Emmie a croisé de jeunes patientes venues pour une IVG. « En un coup d'œil, je lisais sur leur visage à quel point c'était difficile pour elles. »

Malheureusement, la joie d'Emmie aura été de courte durée. Le flou concernant cet-

te annonce a été levé en début de soirée. Les contraceptifs non remboursés actuellement ne le seront toujours pas. Et c'est le cas des pilules de 3^e génération... Une déception aussi pour la docteure Julia Maruani, secrétaire générale de la Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale. Pourquoi ? « Depuis 2013, les pilules de 3^e génération ne sont plus remboursées à cause du

risque cardiovasculaire multiplié par deux, même s'il reste très faible. Or, elles sont très utiles et correspondent à des femmes qui ne supportent pas bien celles de 2^e génération, pouvant entraîner une prise de poids, un développement de la pilosité, de l'acné ». Des jeunes filles pourraient continuer de renoncer à leur contraception à cause d'une mauvaise tolérance. « Entre un tiers et la moitié

des femmes sous pilule prennent des non remboursés ! C'est beaucoup », avance la gynécologue.

8 € de pilule par mois, « c'est pas possible »

« Toutes les femmes ne sont pas concernées, regrette aussi Laura Faucher, présidente de l'Association nationale des étudiants sages-femmes (ANESF). Les pilules contre l'acné et le patch vont rester payantes. Dommage... » Sur le terrain des avancées, « la consultation avec un médecin ou une sage-femme en vue d'une prescription d'une contraception sera gratuite chaque année ainsi que les examens biologiques, les actes de pose, de changement et de retrait d'un contraceptif », précise le ministre de la Santé.

« Même si je m'attendais à des décisions plus fortes, c'est une bonne chose pour les femmes qui n'ont pas de mutuelles. » Dans son cabinet à Marseille, Julia Maruani, qui n'exerce pourtant pas dans un quartier défavorisé, observe que le coût de la contraception est souvent un obstacle. « Quand je dis à certaines patientes : la pilule vous coûtera 8 € par mois, elles me disent *ah non, ce n'est pas possible* ou alors d'autres appellent ma secrétaire en disant *je ne peux plus la payer*. C'est une vraie réalité de terrain. »



Entre un tiers et la moitié des femmes sous pilule prennent des non remboursés !
JULIA MARUANI, GYNÉCOLOGUE

Épilation définitive : attention aux effets secondaires

L'Anses alerte sur des risques liés à un mauvais usage des appareils à lumière pulsée.

FRÉDÉRIC MOUCHON

TAPEZ « épilation définitive » sur Twitter et vous obtiendrez une avalanche de témoignages de femmes, plus rarement d'hommes, ravies d'avoir sauté le pas. À l'image de Marion, « trop contente d'être enfin libérée des poils ». Mais il y a aussi celles qui sont contre ou hésitent.

Dans un avis rendu hier, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) met en garde les candidat(e)s contre les conséquences « indésirables » de l'épilation à la lumière pulsée (IPL). Une technique en expansion depuis les années 2000 qui permet la destruc-



L'agence de sécurité sanitaire appelle à un meilleur encadrement du marché, en expansion depuis les années 2000.

tion du poil et du bulbe pileux par effet thermique. Mais l'IPL, qui peut être pratiquée chez un professionnel (esthéticiennes, dermatologues, médecins spécialisés en esthétique) ou à domicile avec des machines vendues

dans le commerce, peut provoquer de graves lésions de la peau, notamment si l'on utilise mal l'appareil. « Nous avons eu quelques remontées d'accidents, notamment liés à des douleurs, des brûlures du dos, des problèmes de

dépigmentation ou de coloration de la peau et parfois des repousses paradoxales, avec davantage de poils qui réapparaissent à l'endroit traité », explique Olivier Merkel, chef de l'unité d'évaluation des risques à l'Anses.

« Troubles de la pigmentation et lésions oculaires »

« Ces appareils ne sont pas anodins pour la santé, souligne l'agence. Le plus souvent, les effets provoqués sont mineurs : douleurs, érythèmes, sensation de brûlure... » Des cloques ou des croûtes peuvent également apparaître à la suite de l'utilisation de ces machines vendues à partir de quelques centaines d'euros.

« L'épilation à la lumière pulsée peut être à l'origine d'effets plus graves tels que des troubles de la pigmentation et des lésions oculaires en cas de mésusage, soulignent les experts. Enfin, ces pratiques pourraient entraîner un retard de diagnostic de cancer de la peau, l'IPL pouvant dénaturer la couleur de lésions précancéreuses et empêcher ainsi la détection précoce de mélanomes. »

Ce type d'épilation est déconseillée si vous souffrez d'une anomalie cutanée : problème de relief, de texture ou de couleur. Idem si vous avez une maladie touchant la peau (antécédents de cancer cutané, psoriasis, herpes...). « Si vous avez le moindre doute,

lié à la présence d'un grain de beauté ou à la sensibilité de votre peau par exemple, consultez votre dermatologue », conseille Olivier Merkel. Qui poursuit : « En raison des risques de lésions pour l'œil, on ne s'épile pas définitivement les sourcils. » Il ne faut pas pratiquer l'IPL si l'on a moins de quinze ans, en cas de grossesse, d'allaitement et de prise de traitements hormonaux.

« Le fonctionnement peut être méconnu ou mal compris. Il est donc nécessaire de mieux encadrer le marché des appareils et l'utilisation de cette technologie pour en limiter les effets indésirables », reconnaît Rémi Poirier, coordonnateur de l'expertise à l'Anses.